



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026**

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Florence COSSARD, Alain DEHAIS

**Etaient Absents :** Dominique CATEL  
Véronica TROGLIA

M. Pascal LEGOIS a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	16
Pouvoirs	0
Votants	16

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE**

**Considérant** la note de présentation du budget primitif 2026,

**Considérant** la présentation synthétique qui en est faite ci-dessous, le budget primitif 2026 étant équilibré par section :

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Opérations réelles	2 868 420.71 €	2 959 414.00 €
	Opérations d'ordre	3 994 365.24 €	0.00 €
	Reports		3 903 371.95 €
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>6 862 785.95 €</b>	<b>6 862 785.95 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Opérations réelles (y compris 1068)	4 135 140.24 €	791 943.73 €
	Opérations d'ordre	9 360.00 €	4 003 725.24 €
	Reports	651 168.73 €	
<b>Total section d'investissement</b>		<b>4 795 668.97 €</b>	<b>4 795 668.97 €</b>

Soit un Budget Primitif Commune 2026 total de 11 658 454.92 € en dépenses et en recettes.

Après avoir étudié la note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026,

Après avoir étudié les comptes détaillés du Budget Primitif 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, pour le budget primitif 2026 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2026 présenté par Monsieur le Maire

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260311-21-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2026  
Publication : 19/03/2026